



Succession d'une ferme agricole

Par **rijouane**, le **24/04/2009** à **12:21**

Bonjour,

Je serais reconnaissant au membre qui pourrait m'indiquer qui hérite, parmi X enfants, dans le cas d'une succession de ferme agricole : un seul, tous à parts égales ? Autre ?

D'avance je l'en remercie.

Bien cordialement,

Joel

Par **Upsilon**, le **24/04/2009** à **14:42**

Bonjour et bienvenue sur notre site.

Comme tous les biens du défunt, ils ont vocation à être partagés par principe entre les héritiers (enfants et conjoint). Dans certains cas, si un héritier a participé à l'exploitation agricole pendant un certain temps, il peut prétendre à en demander l'attribution préférentielle dans sa totalité, quitte à reverser aux autres une indemnité si la valeur du fonds dépasse la part à laquelle il pouvait prétendre.

Cordialement,

Upsilon.